Budget communal



Le CFU

Le décret n°2025-1428 du 30 décembre 2025 oblige les collectivités à présenter un Compte Financier Unique (CFU). C'est un document commun à l'ordonnateur (la Commune) et au comptable public (le Trésorier). Il se substitue au compte administratif (comptabilité réelle de la Commune) et au compte de gestion (comptabilité du Trésorier) qui devaient être, en fin d'exercice, rigoureusement identiques et à l'équilibre, au centime près.

À lui seul il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes » et constitue l'arrêté des comptes de la collectivité, avec les même exigences.

Le but visé de cette évolution est de simplifier les procédures, de mieux éclairer les assemblées délibérantes, de contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	350 464.32 €	265 091.00 €	615 555.32 €
	Recettes réalisées	320 360.32 €	295 290.89 €	615 651.21 €
	Restes à réaliser	-14 207.44 €	0 €	-14 207.44 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	424 971.49 €	686 433.80 €	1 111 405.29 €
	Dépenses réalisées	167 290,12	187 870.77 €	355 160.89€
	Restes à réaliser	255 452.67 €	0 €	255 452.67 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	153 070.20	107 420.12 €	260 490.32 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	74 507.17 €	421 342.80 €	495 849.97 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	227 577.37 €	528 762.92 €	756 340.29 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-269 660.11 €	0,00€	-269 660.11 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-42 082.74 €	582 762.92 €	486 680.18 €

Le CFU a été présenté lors du Conseil Municipal du 22 avril.

Les comptes de la Commune et du comptable public étant rigoureusement identiques, ***il a été voté à l'unanimité.***

Le tableau présenté ci-contre résume l'ensemble du document.

En bref

En recettes d'investissement, les différences de montants entre les prévisions budgétaires et les réalisées son dues à des subventions qui sont en attente d'être reçues.

En dépenses d'investissement tous les travaux et achats n'ont pas été réalisés ou sont en cours.

C'est un décalage normal. C'est repris dans les budgets futurs jusqu'à la réalisation finale des opérations, en recettes et en dépenses.

Ces lignes budgétaires sont importantes pour le suivi et l'élaboration du budget.

Excédent de fonctionnement :

528 762,92 €